

Afin de respecter les mesures de distanciation physique et conformément aux modalités prévues par l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire, le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie se réunit le 19 juin 2020 en visioconférence, sous la présidence de M. Sébastien LECORNU, en présence de M. le Préfet de la Région Normandie, de M. Philippe SIMEON-DREVON, Contrôleur Général Economique et Financier et de M. Patrick MOREL, Agent Comptable de l'EPF Normandie.

Conformément à cette même ordonnance, les mandats des membres du Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie qui arrivent à échéance pendant la période courant du 12 mars 2020 au 30 juin 2020 inclus sont, nonobstant toute limite d'âge ou interdiction de mandats successifs, prorogés jusqu'à la désignation des nouveaux membres et au plus tard jusqu'au 30 juin 2020.

- VU** le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n° 2014-1732 du 29 décembre 2014 et n° 2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011 et le décret n° 2011-1900 du 20 décembre 2011,
- SUR** les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
DECIDE**

- D'autoriser le Directeur Général, pour les ventes visées dans le tableau joint, à procéder à leur signature, malgré le retard lié à la période de confinement, et ce aux conditions financières initialement convenues sans procéder à une actualisation du prix de vente.
- D'accepter, pour les deux actes de cession signés avec la Communauté d'Agglomération Seine Eure en mars 2020, l'un portant sur une partie du site CINRAM, l'autre sur l'axe structurant pour la réalisation du BHNS, que la collectivité s'acquitte du paiement du prix de ces deux actes (ensemble 1 888 337€HT) au plus tard à fin juin 2020, sans pénalité pour la collectivité (étant acté que le règlement effectif de ces sommes a eu lieu le 8 juin 2020).

Le Président du Conseil d'Administration  
de l'E.P.F. Normandie,



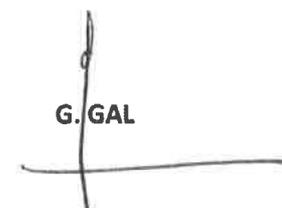
**S. LECORNU**

**l'Adjoint au Secrétaire Général  
pour les Affaires Régionales  
chargé du pôle "politiques publiques"**



**Dominique LEPETIT**

Le Directeur Général  
de l'E.P.F. Normandie,



**G. GAL**

Délibération approuvée  
A Rouen, le  
Le Préfet,

**23 JUIN 2020**

## CESSIONS RETARDEES PAR LA PERIODE DE CONFINEMENT

OPERATION	CODE OPE	PARTENAIRE	BIENS A CEDER	SUPERFICIE	PRIX HT	PRIX TTC	ACTUALISATION	DATE PREVIS. CESSION	DATE ECHEANCE RACHAT	MOTIF BLOCCAGE
FONTENAY LE Nerval	920210	CU LHSM	ZD 316, 318, 320, 158	62a 84ca	62 334,69 €	63 049,83 €	40,00 €	Semaine du 1/06/20	30/12/2020 + 2/07/2023 + 7/05/2024	Organisation du RDV de signature impossible chez le Notaire
BERNAY COURBEPINE	923917	INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE	PARCELLE DE TERRAIN	3ha 85a 66ca	164 603,78 €	165 129,14 €	5 800,00 €	31/07/2020	13/01/2020	délibération tardive du Conseil Com. + clerc absent depuis le 17.03
ACQUIGNY LOTISSEMENT	925000	COMMUNE D'ACQUIGNY	PARCELLE DE TERRAIN	26a 90ca	91 920,10 €	92 304,12 €	400,00 €	30/06/2020	30/04/2020	Nouvelle équipe municipale pas mise en place + notaire n'ayant pas préparé le projet d'acte
MENNEVAL TOUSSUS	923922	COMMUNE DE MENNEVAL	PARCELLE DE TERRE	39a 49ca	38 372,04 €	38 661,82 €	300,00 €	30/06/2020	19/05/2020	Notaire saisi le 10.03. Le dossier a pris du retard à l'étude qui est en chômage partiel
BOIS JEROME SAINT OUEN	923155	COMMUNE BOIS JEROME SAINT OUEN	COMMERCE ET LOGEMENT	13a 98ca	222 952,10 €	223 542,52 €	1 600,00 €	31/07/2020	20/05/2020	le nouveau conseil municipal n'a pas encore délibéré
ST ANDRE DE L'EURE	924707	COM ST ANDRE DE L'EURE	ENSEMBLE DE BATIMENTS	48a 72ca	448 909,75 €	452 691,70 €	1 800,00 €	31/07/2020	30/06/2020	le nouveau conseil municipal n'a pas encore délibéré
LE BREUIL EN AUGUE	927030	LE BREUIL EN AUGUE	parcelle de terrain	1ha66a90ca	182.744,09 €	183.292,91 €	300,00 €	30/06/2020	23/04/2020	Absence delib conseil municipal
VARENGEVILLE	960022	CME VARENGEVILLE SUR MIER	AI 653	68a 57ca	333 490,26	336 188,31	3 057,00 €	31/12/20	22/07/20	impossibilité de délibérer pour le rachat
DIEPPE RUE ST REMY	96525	VILLE DE DIEPPE	AH 218 lots 1 à 8		130 000,00 €	134 091,24 €	182,00 €	10/07/2020	21/05/2020	retard d'instruction du PLU et du PC

932 153,99 €

1 106 420,54 €

13 479,00 €